



DECISION n° DS_2025_011

Marché à procédure adaptée – Travaux d’installation d’une chaudière mixte bois énergie et création du réseau de chaleur associé sur la commune d’Affoux
Attribution du marché

Le Président du SYDER, Syndicat Départemental d’Energies du Rhône,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L. 2123-1, L. 2410-1 et suivants,

Vu la délibération n° CS_2021_071 du 28 septembre 2021 par laquelle le comité syndical a délégué à Monsieur Malik HECHAÏCHI, Président du SYDER, le pouvoir de *« prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres (...), lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour tous les marchés et accords-cadres ne relevant pas d'une procédure formalisée »*,

Vu la décision n° DS_2025_005 du 11 avril 2025 du Président du SYDER relative à la préparation d’une consultation en vue de l’installation d’une chaudière mixte bois énergie et création du réseau de chaleur associé sur la commune d’Affoux, selon une procédure adaptée avec allotissement en fonction de la nature des prestations attendues,

Vu l’AAPC publié le 23 avril 2025,

Vu les offres reçues,

Considérant le rapport d’analyse des offres établi par les services le 13 juin 2025 dans le cadre de la consultation précitée à savoir,

LOT 1 : PROCESS CHAUFFERIE, PROCESS SOUS-STATIONS, ELECTRICITE ET REGULATION

Offre économiquement la plus avantageuse :

SAS HERVE THERMIQUE, ZI Molina, La Chazotte Sud, 237 Rue du Puis Lacroix,
42653 SAINT-JEAN-BONNEFONDS CEDEX,
pour un montant d'offre contrôlé de 194.160,00 € HT soit 232.992,00 € TTC

LOT 2 : RESEAU DE CHALEUR

Offre économiquement la plus avantageuse :

SAS HERVE THERMIQUE, ZI Molina, La Chazotte Sud, 237 Rue du Puis Lacroix,
42653 SAINT-JEAN-BONNEFONDS CEDEX,
pour un montant d'offre contrôlé de 57.556,00 € HT soit 69.067,20 € TTC

Considérant les crédits inscrits au budget de la Régie SYDER Chaleur,

DECIDE

- **De procéder à la passation, à l'exécution et au règlement** des lots 1 et 2 du marché issu de la consultation « Travaux d'installation d'une chaudière mixte bois énergie et création du réseau de chaleur associé sur la commune d'Affoux » passé selon une procédure adaptée avec allotissement en fonction de la nature des prestations attendues aux opérateurs désignés ci-dessus.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis en Préfecture et publié au registre des actes administratifs.

Fait à Dardilly, le 19 juin 2025

Le Président,


Malik HECHAÏCHI

